

# Maladie de Lyme : attention aux tiques !

**BORRÉIOSE** C'est l'autre nom de la maladie de Lyme, maladie infectieuse transmise lors d'une piqûre de tique. Entre 5 000 et 10 000 cas sont identifiés en France chaque année.

Dès le printemps et jusqu'au début de l'automne, le risque d'infection est maximal du fait de l'activité saisonnière des tiques. Les activités à risque sont celles pratiquées en forêt ou en lisière de forêt, surtout dans les buissons ou les broussailles mais aussi dans les prairies, lors du travail ou des loisirs.

## Quels sont les signes de cette maladie ?

Après une piqûre de tique, la maladie évolue généralement en trois phases :

① Quelques jours ou semaines après, une plaque rouge, appelée érythème migrant, apparaît autour du point de piqûre et s'étend progressivement. Il peut disparaître tout seul en plusieurs semaines.

② Quelques semaines ou mois plus tard, en l'absence de traitement, peuvent survenir des atteintes :

- du système nerveux (atteinte des nerfs, paralysie faciale, méningite...),



- des articulations (arthrite du genou surtout),
  - plus rarement de la peau, du cœur (troubles du rythme) et de l'œil.
- ③ Après plusieurs mois ou années en l'absence de traitement, peuvent s'installer des atteintes chroniques du système nerveux, des articulations ou de la peau.

## Comment se protéger ?

Avant une activité à l'extérieur Pour réduire le risque de piqûre de tique, il est recommandé : surtout de porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer le bas de pantalon dans les chaussettes), d'appliquer des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur

les vêtements en respectant les contre-indications.

Après une activité à l'extérieur La piqûre de tique est indolore. Il faut donc systématiquement : s'inspecter minutieusement l'ensemble du corps (aiselles, plis, cuir chevelu...) pour détecter la présence de tique(s), retirer la tique le plus rapidement possible. Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque de transmission de la bactérie augmente.

## Qui sont les personnes les plus exposées ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités dans la nature : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.

## Comment retirer la tique ?

- Enlevez la tique le plus rapidement possible (idéalement < 7 à 12h) avec un tire-tique disponible en pharmacie ou parapharmacie. N'utilisez aucun produit chimique (ni éther, ni alcool),
- Saisissez la tête de la tique avec le tire-tique, tirez vers le haut en tournant,
- Si vous n'avez pas de tire-tique, prenez une pince à épiler, saisissez la tique au niveau de sa tête et le plus près de la peau, tirez tout droit et ne lâchez pas,
- Désinfectez la plaie après l'extraction,
- Surveillez la zone du point de piqûre pendant 4 semaines. Si, après quelques jours, une rougeur apparaît, consultez rapidement votre médecin traitant car il existe un traitement antibiotique efficace permettant, quand il est donné tôt, d'éviter les complications.

## Pensez à votre couverture santé à l'étranger

Pour un séjour temporaire en Europe, pensez à demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Vous envisagez un déplacement en Europe, au moins trois semaines avant votre départ pensez à faire la demande de CEAM. En dehors de l'Europe, informez-vous sur la prise en charge des soins médicaux dans le pays de destination. Attention, une demande doit être déposée pour chaque membre de la famille (y compris les enfants de moins de 16 ans). Elle est gratuite, individuelle et valable un an à compter de sa date d'édition.

## À quoi sert-elle ?

La CEAM facilite la prise en charge des soins médicaux lors d'un séjour temporaire dans les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle... Elle permet à son détenteur d'attester de ses droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge des soins médicaux prodigues.

## Comment l'utilise-t-on ?

Si vous devez recevoir des soins médicaux pendant votre séjour, présentez votre CEAM ou votre certificat provisoire de remplacement. La prise en charge peut varier selon le pays de séjour et le type de soins nécessaires. Pour connaître les formalités en vigueur du pays dans lequel vous vous rendez : [www.cleiss.fr](http://www.cleiss.fr).

## Demande de CEAM en ligne : mode d'emploi

Depuis la page d'accueil du site internet [www.msa33.fr](http://www.msa33.fr) ce service est disponible dans votre espace privé MSA. Une fois identifié(e), cliquez sur le service : «Demande de carte européenne d'assurance maladie». Vous pouvez également faire cette demande auprès de votre MSA environ trois semaines avant votre déplacement. En cas d'urgence, votre MSA peut vous délivrer un certificat provisoire de remplacement d'une validité de 3 mois.

